https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/loi-n-2017-228-du-24-fevrier-2017-ratifiant-lordonnance-n-2016-462-du-14-avril-2016-portant-creation-de-lagence-nationale-de-sante-publique-et-modifiant-larticle-166-de-la-loi-n/
Loi n° 2017-228 du 24 février 2017 ratifiant l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifiant l'article 166 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
24/02/2017
Cette loi vient ratifier l’ordonnance n°2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique (ANSP). L’ANSP reprend l'ensemble des missions, compétences et pouvoirs exercés par l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS).
La loi vient également compléter la composition de l’Agence en y ajoutant deux députés et deux sénateurs.